

DEMANDE DE DISPENSE D'EXERCICES PRATIQUES

Ce formulaire est exclusivement destiné aux étudiants qui ne peuvent assister aux travaux pratiques (en raison d'une activité professionnelle ou d'une situation médicale particulière par exemple...)

Un justificatif est obligatoire

Tout formulaire partiellement complété ou introduit, sans les pièces justificatives fera l'objet d'un classement sans suite, sans qu'un deuxième examen soit envisageable.

Attention, les demandes doivent être introduites au début de chaque année académique, pour les 2 quadrimestres. Les dispenses sont accordées, après examen par le Bureau de la Faculté, uniquement pour l'année académique en cours.

NOM : MATRICULE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

PRENOM : G.S.M. :

INSCRIT EN :

Mnémonique	Intitulé	Crédits

**A déposer dans la boîte aux lettres du secrétariat au plus tard
le 15 octobre 2019**